

« Pour un futur sans déchet »

**PROGRAMME LOCAL DE  
PREVENTION DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES 2022-  
2027**

sur la Communauté de communes  
Thelloise



Approuvée le :

## Table des matières

1.	Bilan du PLDPMA 2017-2021.....	3
1.1	Historique .....	3
1.2	Résultats PLPDMA.....	3
2.	Les nouveaux objectifs réglementaires.....	3
2.1	Au niveau européen et national .....	4
2.2	Au niveau régional .....	4
2.3	Au niveau local.....	5
3.	Les objectifs sur la CCT .....	5
4.	Les actions .....	7
4.1	Axe 1 : Réduction des végétaux et les biodéchets.....	8
4.1.1	- Fiche action 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire.....	8
4.1.2	- Fiche action 2 : Compostage .....	9
4.1.3	- Fiche action 3 : Jardinage alternatif et durable.....	11
4.1.4	- Fiche action 4 : Broyage .....	12
4.2	Axe 2 : Promotion de l'éco-consommation .....	13
4.2.1	- Fiche action 1 : Réduction des emballages .....	13
4.2.2	- Fiche action 2 : Stop-pub.....	14
4.2.3	- Fiche action 3 : Réduction des objets jetables .....	15
4.2.4	- Fiche action 4 : Réduction de la toxicité des déchets.....	16
4.3	Axe 3 : Promotion le réemploi et la réparation .....	17
4.3.1	- Fiche action 1 : Promotion du réemploi.....	17
4.3.2	- Fiche action 2 : Réduction des gravats.....	18
4.3.3	- Fiche action 3 : Développement du réseau de bornes textiles .....	19
4.3.4	- Fiche action 4 : Promotion de la réparation.....	20
4.4	Axe 4 : Actions transversales .....	21
4.4.1	action 1 : Opération Foyers témoins .....	21
4.4.2	- Fiche action 2 : Réduction des déchets des professionnels .....	22
4.4.3	- Fiche action 3 : Animations sur la prévention générale des déchets.....	23
5.	Le suivi du programme local de prévention des déchets.....	24
5.1.	Les indicateurs relatifs aux mesures.....	24
5.2.	Les méthodes et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme .....	26
	ANNEXE : Lexique et définitions.....	27

# 1. Bilan du PLDPMA 2017-2021

---

## 1.1 Historique

La Communauté de Thelloise a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion des communautés de communes du Pays de Thelle et de la Ruraloise.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avait été adopté en 2016 sur l'ex-Pays de Thelle. Il a été étendu à l'ensemble du territoire de la Thelloise en février 2018.

Ce programme a pris fin en 2021.

## 1.2 Résultats PLPDMA

Les objectifs de ce programme 2017-2021 ont été fixés à horizon 2020 pour correspondre à l'objectif national de réduction des ratios par habitant de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 10% entre 2010 et 2020.

Les DMA sont composés des déchets collectés en porte-à-porte et apport volontaire ainsi que ceux déposés en déchetteries.

Les données des déchetteries n'étant disponibles qu'en tonnages à partir de 2015, plusieurs objectifs ont été déclinés :

- collectes en porte-à-porte et apport volontaire : objectif 2020, diminution des ratios de 10% depuis 2010 ;
- apports en déchetteries : objectif 2020, diminution des ratios de 5% depuis 2015 ;
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : objectif 2020, diminution des ratios de 5% depuis 2015.

En 2020, les objectifs n'ont pas été atteints. Cependant, l'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19. Les différentes mesures sanitaires ont impacté les quantités de déchets à traiter.

Flux	Objectif 2020	Ratio 2020	Précisions
Collectes en porte-à-porte et apport volontaire	417,61 kg/hab/an	443,40 kg/hab/an	Les estimations indiquaient que l'objectif aurait pu être atteint sans cette pandémie.
Apports en déchetteries	227,01 kg/hab/an	247,57 kg/hab/an	Ces apports semblent amorcer une réduction après le maximum de 2017, malgré les fluctuations annuelles importantes.
DMA	644,29 kg/hab/an	690,97 kg/hab/an	Le ratio de DMA a une tendance à la diminution. Cependant, l'année de référence pour ce PLPDMA était une année basse.

## 2. Les nouveaux objectifs réglementaires

---

De nouveaux textes législatifs sont entrés en vigueur depuis le précédent programme avec de nouveaux objectifs de réduction. Ils sont présentés dans les paragraphes suivants.

## 2.1 Au niveau européen et national

Les nouveaux objectifs réglementaires sont :

- Loi AGECE du 11 février 2020 : réduction 15% des DMA entre 2010 et 2030 ;
- Directive européenne de 2018 : tri à la source des biodéchets pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (avancé d'un an).

Le programme doit également est compatible avec le plan national de prévention des déchets. Celui-ci est en cours de révision ; la consultation du public ayant eu lieu du 30 juillet au 30 octobre 2021. La synthèse des contributions du public sera diffusée d'ici la fin d'année 2021.

Il est présenté ci-dessous des extraits du programme national :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques (DAE) par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 ;
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation ;
- Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5% en 2023 et 10% en 2027 ;
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

## 2.2 Au niveau régional

Le programme doit également être compatible avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) du 12 décembre 2019.

Ces objectifs sont :

### **DMA**

Objectifs de réduction sur les Hauts-de-France :

- 2025 : - 78 kg/hab/an par rapport à 2010 (636 kg/hab/an) soit 558 kg/hab/an ;
- 2031 : - 83 kg/hab/an par rapport à 2010 soit 553 kg/hab/an.

*N.B. : Depuis, la loi AGECE, plus récente, est plus contraignante et demande -15% entre 2010 et 2030 soit 541 kg/hab/an pour la région.*

## **Biodéchets**

- Généralisation du tri à la source en 2025 (N.B. : *la loi AGEC, postérieure, instaure cette action en 2024*) ;
- 2031 : diminution de 500 000 tonnes par rapport à 2015 via le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## **Déchets d'Activités Economiques (DAE) et déchets du BTP**

- Stabiliser les tonnages pour 2031 par rapport à 2015 ce qui réduira les ratios par habitant.

## **Orientations en matière de prévention et gestes de tri**

Orientation n°1 : Renforcer l'exemplarité des acteurs publics en matière de prévention et tri

Orientation n°2 : Contribuer à la transformation des modes de consommation des citoyens et acteurs économiques assimilés

Orientation n°3 : Contribuer à la transformation des modes de production et de consommation des acteurs économiques – hors biodéchets et BTP

Orientation n°4 : Déployer le tri à la source des biodéchets des activités économiques

Orientation n°5 : Contribuer à l'évolution des modes de production et de consommation du BTP

## **2.3 Au niveau local**

Le programme doit également être compatible avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Thelloise, qui en cours d'élaboration.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le diagnostic porte sur :

- Un volet AIR : les émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air (à venir).

- Un volet ENERGIE (réalisé) :

- les consommations énergétiques du territoire ;
- les réseaux de distribution d'énergie ;
- les énergies renouvelables sur le territoire ;
- la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

## **3. Les objectifs sur la CCT**

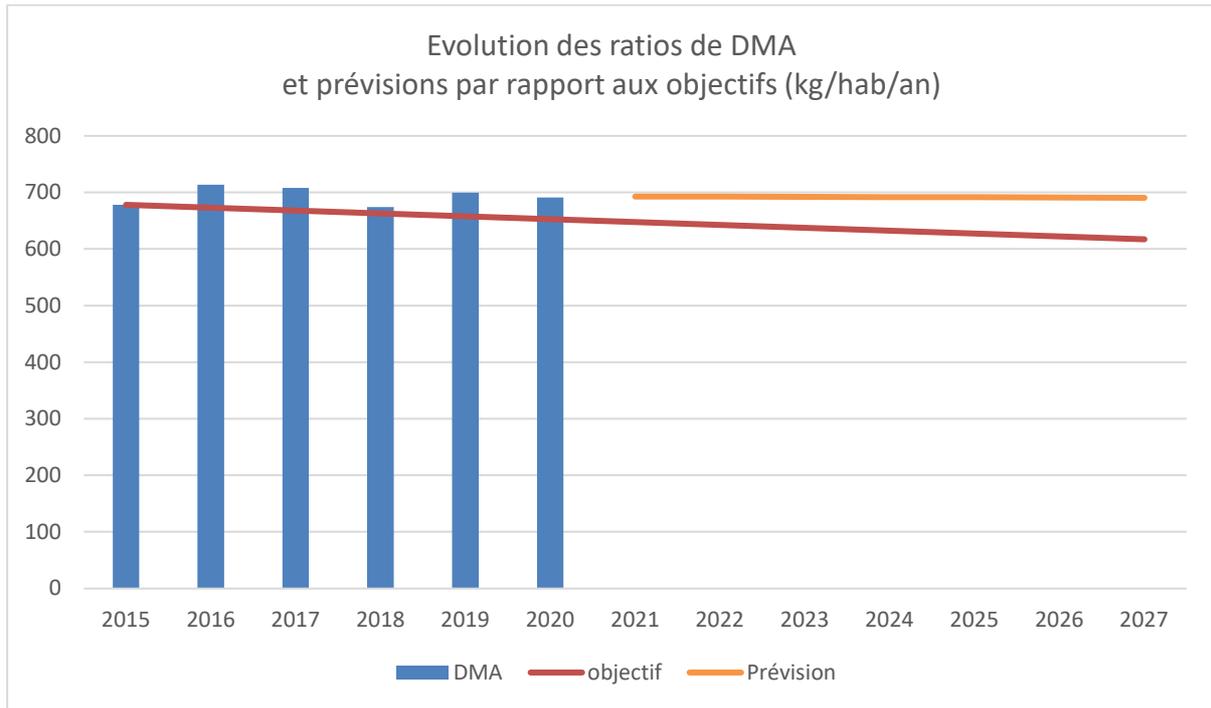
---

Les objectifs définis pour le programme 2022-2027 sont conformes à ceux de la loi AGEC.

Cependant, comme pour le précédent PLPDMA, nous ne disposons pas des données des déchetteries entre 2010 et 2014.

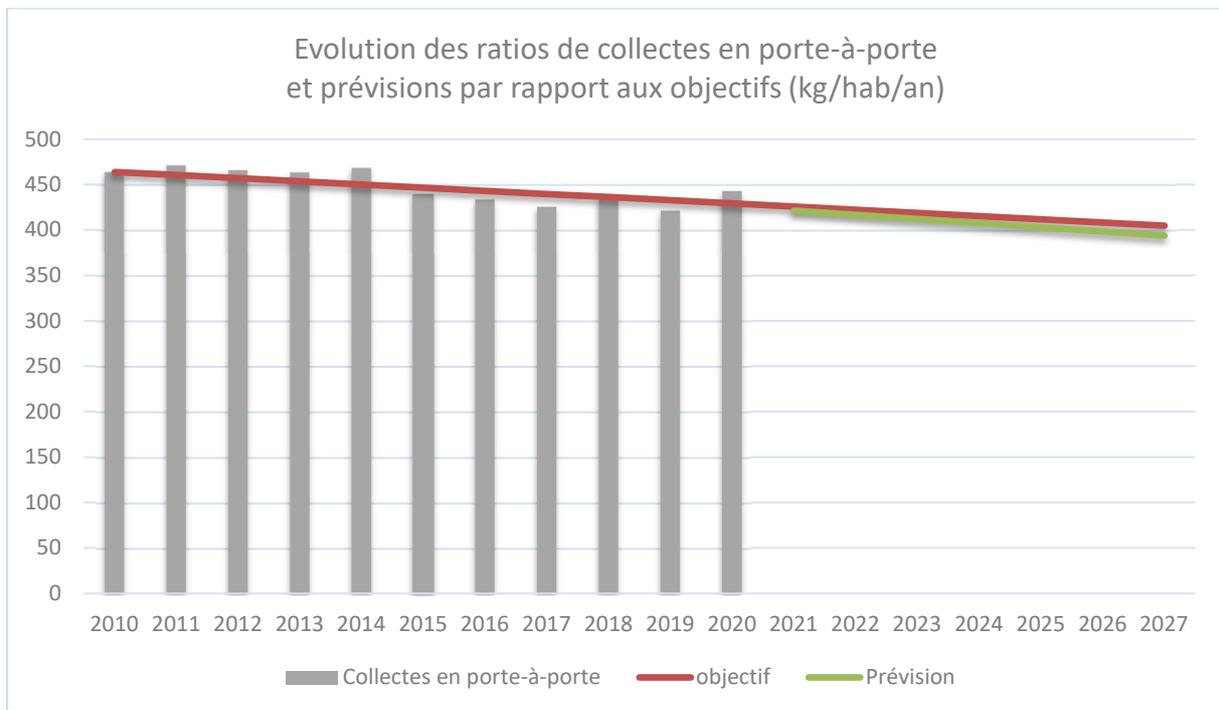
L'objectif fixé par la loi AGEC est une réduction de 0,75% par an entre 2015 et 2030, soit :

- **DMA** : réduction de 9% entre 2015 et 2027, date de fin du 2ème PLPDMA.

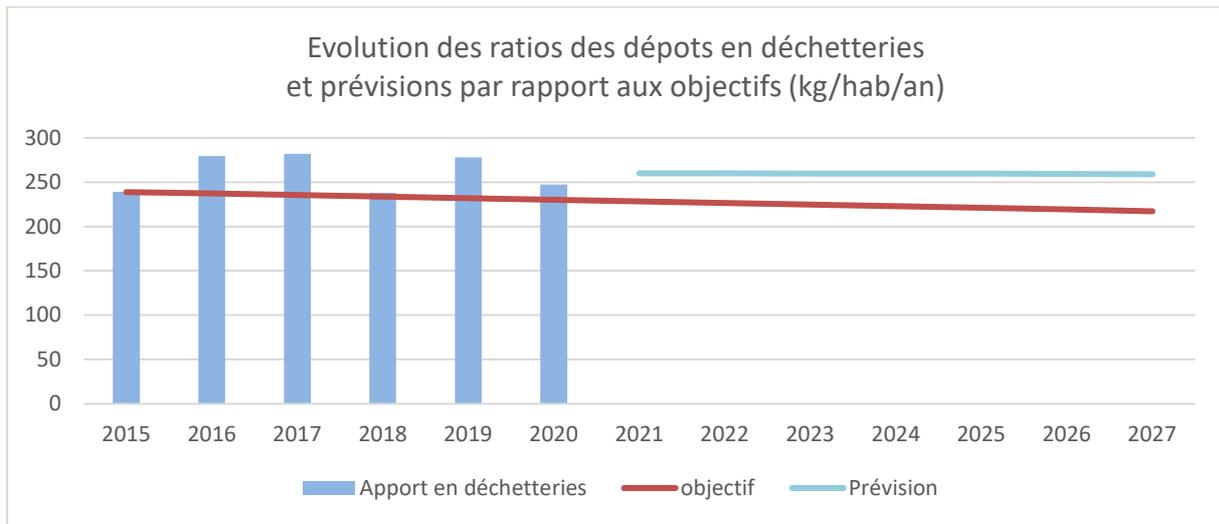


De ce fait, les sous-objectifs sont :

- **Collectes en porte-à-porte et apport volontaire** : réduction de 15% entre 2010 et 2030 soit 12,75% de réduction entre 2010 et 2027 (données depuis 2010).



- **Apports en déchetteries** : réduction de 9% entre 2015 et 2027 (données depuis 2015).



Lors du PLPDMA 2016-2021, c'est la définition Eurostat qui avait été utilisée pour les DMA.

En effet, il est indiqué dans un extrait du Programme national de prévention des déchets 2014-2020, page 27 :

*« Il est jugé préférable de définir un objectif quantifié qui ne porte plus sur les OMA mais sur les DMA (déchets ménagers et assimilés), en retenant pour les DMA le champ d'Eurostat, c'est-à-dire l'ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques qui sont collectés par le service public de gestion des déchets, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle en déchetteries ou en porte-à-porte (collecte d'encombrants, de déchets verts, **mais hors déblais et gravats**) »*

Ceux-ci ne comprenaient donc pas les gravats.

Afin de simplifier la lecture des données et leur comparaison avec le rapport annuel et d'autres études, le PLPDMA 2022-2027 présentera aussi les DMA avec les gravats.

*N.B. : Pour le programme 2022- 2027, le territoire de la Thelloise a augmenté en population et la commune d'Ansacq intégrera la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Cette variation de population impactera les tonnages. Afin de pouvoir comparer les quantités sans influence des variations de population, les données sont donc toujours présentées en ratio (kg/habitant/an).*

## 4. Les actions

Les actions sont regroupées sous 4 axes :

1. Réduction des végétaux et les biodéchets
2. Promotion de l'éco-consommation
3. Promotion le réemploi et la réparation
4. Actions transversales

## 4.1 Axe 1 : Réduction des végétaux et les biodéchets

### 4.1.1 - Fiche action 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 1- Réduction des végétaux et des biodéchets		
<b>Nom de l'action :</b> 1- Lutte contre le gaspillage alimentaire		
<b>Flux de déchets impacté :</b> OMR, la partie biodéchets	<b>Priorité de l'action :</b> Primaire	<b>Public cible :</b> Particuliers Collectivités (cantines) Professionnels
<b>Description de l'action :</b> Particuliers - <u>communication</u> sur les dates limites de consommation, le gaspillage actuel : 20 kg/hab/an dont 7 kg non déballés, soit pour une famille de 4 personnes 400€ à l'année, la cuisine des restes...  Cantines - <u>accompagnement des projets</u> de pesées  - <u>organisation de formations CNFPT</u> sur le territoire à destination prioritairement des agents des communes, sur les marchés publics  Professionnels/particuliers - <u>communication</u> sur l'usage des doggy bags (législation, intérêt...)		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des OMR Réduction du gaspillage alimentaire Organisation de pesées dans l'ensemble des cantines (il en reste environ 25)		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Accompagnement de 2 cantines par an en 2022 et 2023 puis 5-6 par an Formations CNFPT à partir de 2023		
<b>Partenaires :</b> Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal Le Service développement économique de la CCT Les professionnels Le CNFPT Le PNR Oise-Pays de France		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel d'OMR Ratio annuel d'OMR Nombre de parutions par an Nombre de cantines engagées par an, nombre d'enfants concernés par an Nombre de formations des agents par an, nombre d'agents formés par an		

## 4.1.2 - Fiche action 2 : Compostage



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 1- Réduction des végétaux et des biodéchets		
<b>Nom de l'action :</b> 2- Compostage		
<b>Flux de déchets impacté :</b> OMR, la partie biodéchets Végétaux	<b>Priorité de l'action :</b> Primaire	<b>Public cible :</b> Particuliers Collectivités Professionnels
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>communication</u></li> <li>- <u>animations</u> (ateliers, stand, animations scolaires)</li> <li>- <u>vente des composteurs</u> à tarif préférentiel</li> </ul> <p>Collectifs et pieds d'immeubles (biodéchets)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>accompagnement des projets</u></li> </ul> <p>Collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>accompagnement des projets</u> : fourniture des composteurs à titre gracieux en 2022</li> <li>- <u>organisation de formations CNFPT</u> sur le territoire à destination prioritairement des agents des communes</li> </ul> <p>Cantine (biodéchets)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>accompagnement des projets</u> : fourniture des composteurs à titre gracieux en 2022, formation des référents de site par la CCT, exemples d'organisation</li> <li>- <u>organisation de formations CNFPT</u> sur le territoire à destination prioritairement des agents des communes</li> </ul> <p>Professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>vente des composteurs</u> à tarif préférentiel</li> <li>- <u>accompagnement des projets</u></li> </ul>		
<p><b>Objectifs, résultats attendus :</b></p> <p>Réduction des OMR et des végétaux Développement du nombre de sites de compostage et de foyers compostant</p>		
<p><b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b></p> <p>Communication tout au long du PLPDMA Actions en priorité en 2022 et 2023 par rapport à l'obligation de tri des biodéchets au 31/12/2023</p>		
<p><b>Partenaires :</b></p> <p>Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal Les référents compost de la CCT Les bailleurs Le CNFPT Le PNR Oise-Pays de France</p>		

**Indicateurs d'évaluation :**

Tonnage annuel d'OMR et de végétaux

Ratio annuel d'OMR et de végétaux

Nombre de parutions

Nombre d'animations, nombre de personnes sensibilisées par an

Nombre de composteurs vendus par an

Pourcentage de foyers équipés par an par la CCT

Pourcentage de foyers déclarant composter (enquête)

Nombre total de site de compostage partagé

Nombre total de foyers desservis par un site de compostage partagé

Nombre de projets de compostage en collectivité (cimetière, cantine, écoles...)

Nombre de formations, nombre d'agents formés par an

Nombre de projets auprès des professionnels par an

### 4.1.3 - Fiche action 3 : Jardinage alternatif et durable



**PLPDMA 2022-2027**



<b>Axe :</b> 1- Réduction des végétaux et des biodéchets		
<b>Nom de l'action :</b> 3- Jardinage alternatif et durable		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Végétaux DDS (compris dans la fiche réduction de la toxicité)	<b>Priorité de l'action :</b> Primaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<b>Description de l'action :</b> Pratiques de jardinage alternatif (mulshing, paillage...) - <u>communication</u> - <u>animations</u> (ateliers, stands)		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des végétaux		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Communication : tout au long du PLPDMA Animation : au moins 4 ateliers par an dont 1 ou 2 en visioconférence		
<b>Partenaires :</b> Les communes pour le prêt de salle, la communication sur l'entretien de leurs espaces verts, et le relais des publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal Le CPIE Les référents compost Le PNR Oise-Pays de France		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel de végétaux Ratio annuel de végétaux Nombre de parutions par an Nombre d'animations, nombre de personnes sensibilisées par an		

#### 4.1.4 - Fiche action 4 : Broyage



## PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 1- Réduction des végétaux et des biodéchets		
<b>Nom de l'action :</b> 4- Broyage		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Végétaux	<b>Priorité de l'action :</b> Primaire	<b>Public cible :</b> Particuliers Collectivités Professionnels
<b>Description de l'action :</b> - <u>communication</u> - <u>subventions</u> pour les particuliers et associations		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des végétaux		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Tout au long du PLPDMA		
<b>Partenaires :</b> Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel de végétaux Ratio annuel de végétaux Nombre de parutions par an Nombre de subventions, montant total alloué par an		

## 4.2 Axe 2 : Promotion de l'éco-consommation

### 4.2.1 - Fiche action 1 : Réduction des emballages



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 2- Promotion de l'éco-consommation		
<b>Nom de l'action :</b> 1- Réduction des emballages		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Emballages et papiers Emballages en verre	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers Professionnels
<b>Description de l'action :</b> <u>Communication</u> auprès des habitants sur l'éco-consommation (moins d'emballages, vrac, local, ...) auprès des habitants sur la consommation d'eau du robinet sur l'évitement, les coûts de gestion du tri, des OMR  <u>Ateliers</u> Fabrication de produits ménagers naturels Fabrication de produits de beauté naturels  <u>Sensibilisation des professionnels</u> A destination principalement des commerçants, producteurs locaux : - sur les obligations, les bonnes pratiques - réflexion sur la consigne Lors de réunion avec le service développement économique		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction du flux tri		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> 2 ateliers de fabrication de chaque par an Sensibilisation des professionnels, à partir de 2023-2024		
<b>Partenaires :</b> Service développement économique de la CCT lors des réunions avec les professionnels Communes, pour le prêt de salle et le relai des publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal CPIE et autres associations		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel d'emballages et papiers et de verre Ratio annuel d'emballages et de papiers et de verre Nombre de parutions par an Nombre d'animations par an Nombre de personnes sensibilisées par an Nombre de professionnels sensibilisés par an		

## 4.2.2 - Fiche action 2 : Stop-pub



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 2- Promotion de l'éco-consommation		
<b>Nom de l'action :</b> 2- Stop-Pub		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Emballages et papiers	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particulier Professionnels
<b>Description de l'action :</b> Mise à disposition des adhésifs « Stop-pub »  <u>Communication</u> Sensibilisation des habitants à la réduction générée Rappel des lois encadrant le non-respect du stop-pub (particuliers et professionnels)		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Augmentation du nombre de boîtes aux lettres équipées Réduction du flux emballages et papiers		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Mise à disposition durant tout le programme Communication au minimum une fois par an Sensibilisation des professionnels, lors des réunions avec le service développement économique, à partir de 2023-2024		
<b>Partenaires :</b> Communes : mise à disposition des habitants et relaie des publications su Facebook et dans leur bulletin municipal Service développement économique de la CCT lors des réunions avec les professionnels SMDO suite à leur candidature retenue pour l'appel à projet de l'ADEME en 2021, avec distribution des stop-pubs fin 2021 aux mairies ; prévues auprès des habitants en 2022 via leur magazine.		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel d'emballages et de papiers Ratio annuel d'emballages et de papiers Nombre de parutions par an Nombre total de boîtes aux lettres équipées de stop-pub et pourcentage d'apposition par an		

### 4.2.3 - Fiche action 3 : Réduction des objets jetables



**PLPDMA 2022-2027**



<b>Axe :</b> 2- Promotion de l'éco-consommation		
<b>Nom de l'action :</b> 3- Réduction des déchets jetables		
<b>Flux de déchets impacté :</b> OMR	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<p><b>Description de l'action :</b>  <u>Communication</u> sur les alternatives aux produits jetables dont spécifiquement sur les textiles sanitaires et leurs alternatives (coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables, couches lavables, cotons lavables...)   <u>Prêts de gobelets lavables</u> pour les manifestations avec consigne</p>		
<p><b>Objectifs, résultats attendus :</b>  Réduction des quantités d'OMR  Développement de l'utilisation des gobelets réutilisables dans les évènements du territoire</p>		
<p><b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b>  Tout au long du PLPDMA</p>		
<p><b>Partenaires :</b>  Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal.  Les communes et les associations pour l'emprunt et le prêt de gobelets  SMDO : éco-événements</p>		
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b>  Tonnage annuel d'OMR  Ratio annuel d'OMR   Nombre de parutions par an   Nombre d'évènements ayant utilisé des gobelets par an  Nombre de gobelets prêtés par la CCT ou les communes par an</p>		

#### 4.2.4 – Fiche action 4 : Réduction de la toxicité des déchets



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 2- Promotion de l'éco-consommation		
<b>Nom de l'action :</b> 4- Réduction de la toxicité des déchets		
<b>Flux de déchets impacté :</b> DDS Piles/accumulateurs	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<p><b>Description de l'action :</b> Réduction de la toxicité des déchets produits par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La communication</u> Sensibilisation aux écolabels Jardinage au naturel Produits de ménage au naturel, peinture... Piles rechargeables ou produits sans pile ni batterie</li> <li>• <u>Des ateliers</u> Fabrication de produits naturels pour l'entretien de la maison (déjà proposé dans la fiche action réduction de emballages), Fabrication de peintures et produits de bricolage naturels Atelier jardinage au naturel sans produit phytosanitaire</li> </ul>		
<p><b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des quantités de déchets concernés Réduction de la toxicité des déchets</p>		
<p><b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Au moins 1 atelier de chaque par an</p>		
<p><b>Partenaires :</b> Les communes : prêt de salle, relais des informations, communication sur l'entretien de leurs espaces verts sans produit phytosanitaire Structures qui proposent les ateliers de fabrication de produits ménagers, de peinture (par exemple le CPIE)</p>		
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel de DDS et piles/accumulateurs Ratio annuel de DDS et piles/accumulateurs Nombre de parutions par an Nombre d'animations par an Nombre de personnes sensibilisées par an</p>		

### 4.3 Axe 3 : Promotion le réemploi et la réparation

#### 4.3.1 - Fiche action 1 : Promotion du réemploi



PLPDMA 2022-2027



<b>Nom de l'action :</b> 3- Promotion du réemploi et de la réparation		
<b>Nom de l'action :</b> 1- Promotion du réemploi		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Encombrants D3E DEA Textiles	<b>Priorité de l'action :</b> Primaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<b>Description de l'action :</b> Sollicitation du SMDO sur leur projet de développement des recycleries, notamment sur la Thelloise  <u>Communication</u> Sur les recycleries aux alentours du territoire et sur leur fonctionnement Sur la seconde main (don, achat, échange) par les sites internet, les applications, les brocantes, notamment concernant l'impact sur la réduction des déchets Sur les boîtes à livres et autres espaces de don s'il y en a. Recenser l'ensemble des boîtes à livres du territoire sur le site <a href="https://www.boite-a-lire.com/">https://www.boite-a-lire.com/</a> Sur le relinking de DEA, avec des produits naturels aussi (peinture écologique)		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des flux Sensibilisation à l'achat de seconde main en complément de l'évitement par le don, la revente		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Tout au long du programme		
<b>Partenaires :</b> SMDO Recycleries Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel d'encombrants, de D3E, de DEA et de textiles Ratio annuel d'encombrants, de D3E, de DEA et de textiles  Nombre de parutions par an  Recensement du nombre total d'espaces de dons/ d'échange ponctuels ou pérennes par an		

### 4.3.2 - Fiche action 2 : Réduction des gravats



## PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 3- Promotion le réemploi et la réparation		
<b>Nom de l'action :</b> 2- Réduction des gravats		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Gravats et déchets de chantiers	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<p><b>Description de l'action :</b>  <u>Communication</u> sur le réemploi de certains matériaux de construction comme les briques, les tuiles, les tommettes, les pavés, les huisseries...</p> <p><u>Sensibilisation</u> des professionnels lors des réunions avec le service développement économique</p>		
<p><b>Objectifs, résultats attendus :</b>  Sensibilisation :  - au réemploi de ce type de déchets, y compris dans des constructions neuves  - à la déconstruction et non démolition pour préserver les matériaux</p>		
<p><b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b>  Tout au long du programme</p>		
<p><b>Partenaires :</b>  Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal  Service développement économique de la CCT lors des réunions avec les professionnels</p>		
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b>  Tonnage annuel de gravats  Ratio annuel de gravats  Nombre de parutions par an  Nombre de professionnels sensibilisés</p>		

### 4.3.3 - Fiche action 3 : Développement du réseau de bornes textiles



**PLPDMA 2022-2027**



<b>Nom de l'action :</b> 3- Promotion du réemploi et de la réparation		
<b>Nom de l'action :</b> 3- Développement du réseau de bornes textiles		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Textiles	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<p><b>Description de l'action :</b>  <u>Développement du réseau des bornes textiles</u> avec de nouvelles conventions pour encadrer la prestation</p> <p><u>Collectes ponctuelles</u> par exemple en fin de brocante (peuvent être intégrées à la convention)</p> <p><u>Communication</u>            Sur le devenir des textiles dans les bornes, ce qui est autorisé            Sur les autres espaces de seconde main (recycleries, associations caritatives, bourses aux vêtements, friperies...)            Sur la réparation et la customisation</p>		
<p><b>Objectifs, résultats attendus :</b>            Développement du maillage pour atteindre 1 borne pour 2 000 habitants            Dans un premier temps, le tonnage augmentera, mais la réutilisation augmentera aussi par la déviation du flux OMR</p>		
<p><b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b>            2025 : rencontre des repreneurs, rédaction des conventions            2026 : déploiement des bornes            2027 : déploiement des collectes ponctuelles</p>		
<p><b>Partenaires :</b>            SMDO            Communes            Collecteurs de textiles</p>		
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b>            Tonnage annuel de textiles            Ratio annuel de textiles            Pourcentage qui part en réutilisation par an            Nombre de collectes ponctuelles par an            Tonnages lors de ces collectes si possibles ou volume par an            Nombre de parutions par an</p>		

#### 4.3.4 – Fiche action 4 : Promotion de la réparation



**PLPDMA 2022-2027**



<b>Nom de l'action :</b> 3- Promotion du réemploi et de la réparation		
<b>Nom de l'action :</b> 4- Promotion de la réparation		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Encombrants D3E DEA Textiles	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<b>Description de l'action :</b> <u>Communication</u> Sur la réparation, les nouveautés législatives sur les indices de réparabilité, la durée de mise à disposition des pièces détachées Sur le 1 pour 1, et sur le coût de gestion sur les déchetteries La liste des réparateurs ( <a href="https://www.reparateurs.artisanat.fr/">https://www.reparateurs.artisanat.fr/</a> ) Sur les Repair cafés du territoire		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des flux Sensibilisation à la réparation et la réparabilité		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Tout au long du programme		
<b>Partenaires :</b> SMDO Repair café Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Tonnage annuel d'encombrants, de D3E, de DEA et de textiles Ratio annuel d'encombrants, de D3E, de DEA et de textiles Nombre de parutions par an Nombre d'évènements par an Kg de déchets évités par an		

## 4.4 Axe 4 : Actions transversales

### 4.4.1 action 1 : Opération Foyers témoins



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 4- Actions transversales		
<b>Nom de l'action :</b> 1- Opération Familles témoins		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Tous	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<b>Description de l'action :</b> Accompagnement de 10-15 familles à la suite d'un appel à candidatures pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets. Ils devront s'engager à peser leurs déchets sur des périodes définies. La Thelloise proposera divers ateliers pour leur présenter plusieurs types d'actions possibles à mettre en place. Ils auront une charte à signer et un nombre minimum d'actions à choisir.  Toute une campagne de communication présentera les familles, les actions et les résultats obtenus (magazine Thelloise, Facebook, site internet par des articles et des vidéos)		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des flux Sensibilisation des autres habitants		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> 2022 et refaire en 2027		
<b>Partenaires :</b> SMDO Référénts compost de la Thelloise pour les accompagner CPIE et autres associations Les communes qui peuvent relayer les publications sur Facebook et dans leur bulletin municipal		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Evolution des quantités jetées par famille		

#### 4.4.2 - Fiche action 2 : Réduction des déchets des professionnels



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 4- Actions transversales		
<b>Nom de l'action :</b> 2- Réduction des déchets des professionnels		
<b>Flux de déchets impacté :</b> OMR Emballages et papiers Emballages en verre Gravats	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Professionnels
<p><b>Description de l'action :</b></p> <p>Dans le cadre d'un partenariat avec le service Développement économique de la Thelloise, des réunions auront lieu avec les professionnels pour parler des déchets.</p> <p>Après une première réunion sur le tri et le financement des déchets, hors PLPDMA, d'autres réunions seront organisées par type de déchets ou par activités professionnelles afin de pouvoir les accompagner dans la réduction de leurs déchets et de ceux dont ils sont producteurs via la vente aux particuliers notamment (par exemple : les emballages).</p> <p>Dans un second temps, il pourra être étudié, avec les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un label mettant en avant les activités agissant sur la réduction des déchets, propres au territoire. Exemple « La réparation : approuvée réduction des déchets », « La vente en vrac : approuvée réduction des déchets » ...</li> <li>- d'autres actions qui se dégageront lors des réunions</li> </ul>		
<p><b>Objectifs, résultats attendus :</b></p> <p>Réduction des flux Engagement des professionnels sur la réduction des déchets.</p>		
<p><b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b></p> <p>La première réunion sur la réduction pourra avoir lieu en 2023, suivi de réunions plus spécifiques en 2023-2024.</p>		
<p><b>Partenaires :</b></p> <p>Service développement économique de la CCT CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)</p>		
<p><b>Indicateurs d'évaluation :</b></p> <p>Nombre de réunions par an Nombre de professionnels sensibilisés par an Tonnage annuel d'OMR, d'emballages et papiers, de verre et de gravats Ratio annuel d'OMR d'emballages et papiers, de verre et de gravats</p>		

#### 4.4.3 - Fiche action 3 : Animations sur la prévention générale des déchets



PLPDMA 2022-2027



<b>Axe :</b> 4- Actions transversales		
<b>Nom de l'action :</b> 3- Animations sur la prévention générale des déchets		
<b>Flux de déchets impacté :</b> Tous	<b>Priorité de l'action :</b> Secondaire	<b>Public cible :</b> Particuliers
<b>Description de l'action :</b> Animations généralistes sur le thème de la prévention des déchets : - en stand - en classe		
<b>Objectifs, résultats attendus :</b> Réduction des flux Sensibilisation des habitants		
<b>Calendrier prévisionnel /durée /périodicité :</b> Tout au long du programme		
<b>Partenaires :</b> PNR Oise-Pays de France CPIE		
<b>Indicateurs d'évaluation :</b> Nombre d'animations par an Nombre de personnes sensibilisées par an		

## 5. Le suivi du programme local de prévention des déchets

### 5.1. Les indicateurs relatifs aux mesures

Pour tous les flux :

- les tonnages ;
- les ratios.

Ainsi que l'évolution des ratios des :

- collectes en porte-à-porte depuis 2010 ;
- apport en déchetteries par rapport à 2015 ;
- DMA par rapport à 2015.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs spécifiques aux actions.

Axe 1 : Réduction des végétaux et des biodéchets	<b>Action 1 - Lutte contre le gaspillage alimentaire</b>	
	Nombre de cantines engagées par an	unité
	Nombre d'élèves concernés par an	unité
	Nombre de formations des agents par an	unité
	Nombre d'agents formés par an	unité
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	<b>Action 2 - Compostage</b>	
	Nombre de composteurs vendus par an	unité
	Pourcentage de foyers équipés au total	%
	Pourcentage de foyer déclarant composter	%
	Nombre de projets de composteurs professionnels mis en place par an	unité
	Nombre total de site de compostage partagé	unité
	Nombre total de foyers desservis par un site de compostage partagé	unité
	Nombre de sites de compostage installés par an (cimetière, cantine, écoles...)	unité
	Nombre de formations des agents par an	unité
	Nombre d'agents formés par an	unité
	Nombre d'animations (dont celles des référents compost et celles scolaires) par an	unité
	Nombre de personnes sensibilisées par an	unité
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	<b>Action 3 - Jardinage alternatif et durable</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombre d'animations par an	unité
	Nombre de personnes sensibilisées par an	unité
	<b>Action 4 - Broyage</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombres de subventions allouées	unité
	Montant total des subventions allouées	€

Axe 2 : promotion de l'éco-consommation	<b>Action 1 - Réduction des emballages</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombre d'animations par an	unité
	Nombre de personnes sensibilisées par an	unité
	Nombre de professionnels sensibilisés par an	unité
	<b>Action 2 : Stop-pub</b>	
	Nombre total de foyers équipés	unité
	Pourcentage de foyers équipés	%
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	<b>Action 3 : Réduction des déchets jetables</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombre d'évènements ayant utilisés des gobelets, par an	unité
	Nombre de gobelets prêtés par la CCT ou les communes par an	unité
	<b>Action 4 : Réduction de la toxicité des déchets</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombre d'animations par an	unité
Nombre de personnes sensibilisées par an	unité	
Axe 3 : promotion du réemploi et de la réparation	<b>Action 1 : Promotion du réemploi</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombre total d'espaces de dons pérennes ou ponctuels	unité
	<b>Action 2 : Réduction des gravats</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombre de professionnels sensibilisés par an	unité
	<b>Action 3 : Développement du réseau des bornes textiles</b>	
	Pourcentage de textiles qui part en réutilisation par an	%
	Nombre de collectes ponctuelles par an	unité
	Tonnages lors de collectes ponctuelles par an (compris aussi dans le tonnage total) ou volume	tonnage
	Nombre de parutions sur le thème par an	
	<b>Action 4 : Promotion de la réparation</b>	
	Nombre de parutions sur le thème par an	unité
	Nombre d'animations par an	unité
Nombre de kg de déchets évités par an	kg	
Axe 4 : actions transversales	<b>Action 1 : Opération foyers témoins</b>	
	Evolution des quantités jetées par famille	%
	<b>Action 2 : Réduction des déchets des professionnels</b>	
	Nombre de réunions par an	unité
	Nombre de professionnels sensibilisés par an	unité
	<b>Action 3 : Animations sur la prévention générale des déchets</b>	
	Nombre d'animations par an	unité
Nombre de personnes sensibilisées par an	unité	

## 5.2. Les méthodes et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

Le suivi du Programme Local de Prévention des Déchets sera réalisé annuellement. L'avancement du programme en année N sera présenté en avril N+1, date permettant d'avoir les tonnages totaux de l'année passée.

Cette réunion permettra de voir l'état d'avancement par rapport au calendrier prévisionnel. Il sera ensuite présenté les indicateurs comprenant les ratios de chaque flux. Les ratios des DMA, des collectes en porte-à-porte et des déchets déposés en déchetteries seront comparés à ceux des objectifs 2027.

L'analyse des résultats déterminera les actions à pérenniser, celles à arrêter ou celles à ajouter si besoin (actions correctrices).

## ANNEXE : Lexique et définitions

---

ADEME	: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC (loi)	: Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CCT	: Communauté de communes Thelloise
CPIE	: Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
DAE	: Déchets d'Activités Economiques
DASRI	: Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DDS	: Déchets Diffus Spécifiques (anciennement DMS), déchets chimiques pouvant significativement détériorer la qualité des milieux naturels (pollution de l'eau, de l'air ou du sol) ou dégrader significativement la faune ou la flore (et donc les écosystèmes) (déchets de nettoyage, d'entretien et de bricolage : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux. Produits pour la maison : tubes fluo ou néons. Produits d'hygiène et de santé : cosmétiques, thermomètres. Produits de jardinage : fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires. Huiles de vidange de voiture, ...)
DEA	: Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE (D3E)	: Déchets d'Equipement Electrique et Electronique
DMA	: Déchets ménagers et assimilés (OMR+ les collectes sélectives + les déchets collectés en déchetteries hors déblais et gravats, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public hors déblais et gravats d'après la définition d'Eurostat)
OMA	: Ordures Ménagères et Assimilées (OMR + emballages et papiers + verre)
OMR	: Ordures Ménagères Résiduelles
PCAET	: Plan Climat-Air-Energie Territorial
PLPDMA	: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés
PRPGD	: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SMDO	: Syndicat Mixte du Département de l'Oise, syndicat de traitement des déchets